

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par **Monsieur Dave PLAISANT** Pavé de Warquignies, 24 à 7340 Colfontaine pour exécuter sur le bien sis à **Rue de Petit Wasmes 216 à 7340 Colfontaine**, et cadastré **01 D 35 B 2** les travaux suivants : **Régularisation de travaux de transformation.**

Le projet présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :

- **15-5 Toitures et matériaux de toiture : Pente : La toiture des annexes est du type plate-forme ou de pente inférieure à 10 degrés y compris pour sa partie éventuellement incluse dans les 12 premiers mètres (ici, une partie de l'extension est recouverte d'une toiture de pente supérieure à 10°)**
- **15-7 Baies et ouvertures : L'ensemble des baies d'une bâtisse nouvelle ou d'une transformation doit se référer aux proportions (hauteurs, largeurs ou pleins-vides) des bâtisses voisines ou de la bâtisse à transformer. D'une manière générale, le rythme dominant vertical doit être maintenu. (ici, présence d'une petite baie plus large que haute)**

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 07/09/2021 au 21/09/2021 au collège communal

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Colfontaine, Place de Wasmes, 22 à 7340 Colfontaine

Le dossier peut être consulté au Carré Communal Yvon Biefnot (Service Urbanisme), rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE, **uniquement sur rendez-vous en téléphonant, 24h00 à l'avance, au 065/88 73 40** :

- *du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00*
- *Le mardi de 16h00 à 20h00*
- *Le mercredi de 14h00 à 16h00*

Des explications sur le projet peuvent être obtenues pendant la durée de l'annonce de projet auprès du service Urbanisme, rue du Pont d'Arcole n°14 à 7340 COLFONTAINE.

Le présent avis est affiché au plus tard 5 jours avant la période durant laquelle les réclamations et observations peuvent être envoyées au Collège communal et ce pour une durée de 3 semaines.

A Colfontaine, le 01/09/2021

Le Directeur général,
(s) D. BLANQUET

Le Bourgmestre,
(s) L. D'ANTONIO